



RENTRÉE 2020

Cette circulaire est à lire attentivement et à conserver car elle vous donne des indications utiles pour toute l'année.

Le jour de la rentrée, chaque élève remettra en classe, quel que soit le mode de paiement retenu (voir page 4 de la circulaire) :

☞ 1 chèque de 150 € pour un élève externe, à l'ordre : **ESP St François**

☞ ou 1 chèque de 250 € pour un élève demi-pensionnaire à l'ordre : **ESP St François**

Le self fonctionne dès le 1er septembre.

✍ Le secrétariat de l'établissement est fermé du vendredi 17 juillet à 16h au lundi 24 août à 08h. ✍

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé le lundi 31 août.

COORDONNEES : Téléphone : 04 50 37 76 01 Télécopie : 04 50 92 16 51 Courriel : accueil@juvenat.com

Pour les classes de CM1 et CM2 : Toutes les informations vous ont été envoyées par mail. Si vous ne les avez pas reçues, merci de nous envoyer un mail à : direction.cm2@juvenat.com , nous vous les transmettrons.

RENTRÉE les lundi 02 et mardi 03 septembre :

• Mardi 1er septembre :

- ✓ 09h30 pour les classes de Sixièmes,
- ✓ De 14h à 16h30 pour les classes de Secondes, accueil dans l'auditorium.

Ce jour-là, la fin des cours a lieu à 16h pour toutes les classes sauf pour les Secondes à 16h30 (cours le mercredi avec emploi du temps aménagé).

Les élèves qui empruntent un ramassage scolaire peuvent rester en étude dans l'établissement jusqu'à 17h.

• Mercredi 02 septembre :

- ✓ De 09h à 12h pour les classes de Cinquièmes (début des cours le mercredi),
- ✓ De 09h à 12h pour les classes de Troisièmes (début des cours le mercredi),
- ✓ De 10h à 12h pour les classes de Terminales, accueil dans l'auditorium (cours l'après-midi en fonction de l'emploi du temps),

• Jeudi 03 septembre :

- ✓ De 09h à 12h pour les classes de Quatrièmes (cours l'après-midi en fonction de l'emploi du temps),
- ✓ De 10h à 12h pour les classes de Premières, accueil dans l'auditorium (cours l'après-midi en fonction de l'emploi du temps),

FOURNITURES NECESSAIRES le jour de la rentrée :

- ✓ agenda (sauf 6èmes, celui-ci est fourni)
- ✓ de quoi écrire (feuilles et stylos)

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

La messe de rentrée a lieu le vendredi 18 septembre à 17h15 à la chapelle de l'école, suivie d'un apéritif.

- | | | |
|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| ➤ Vacances de TOUSSAINT | du vendredi 16 octobre à 17h | au lundi 02 novembre à 8h. |
| ➤ Vacances de NOEL | du Vendredi 18 décembre à 17h | au lundi 04 janvier à 8h. |
| ➤ Vacances d' HIVER | du Vendredi 05 février à 17h | au lundi 22 février à 8h. |
| ➤ Vacances de PRINTEMPS | du Vendredi 09 avril à 17h | au lundi 26 avril à 8h. |

Lundi de Pâques : lundi 5 avril

Lundi de Pentecôte : lundi 24 mai

Fin de l'année scolaire : mardi 06 juillet

Pont de l'ascension : du mercredi 12 mai à 12h (collège) ou 17h (lycée) au mardi 18 mai à 8h.

CORRESPONDANCE PARENTS

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE, ÉQUIPE ÉDUCATIVE, ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- Les rendez-vous avec Monsieur MORIO, Directeur des collèges et lycées, se prennent par l'intermédiaire du secrétariat.
- Les rendez-vous avec les équipes de direction, éducative et administrative se prennent par l'intermédiaire du secrétariat.
- Les rendez-vous avec les professeurs se prennent par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

ÉQUIPE ÉDUCATIVE

6^{ème}

Mme FRELAND, Directrice Adjointe
M. DEBEY, responsable de la vie scolaire.

5^{ème}

Mme PINGET Directrice Adjointe
M. ILLIET, responsable de la vie scolaire.

4^{ème} Mme PINGET Directrice Adjointe
Mme BALFROID-SANDERS, responsable de la vie scolaire.

3^{ème}

Mme AILLOUD, Directrice Adjointe
Mme ARRIGONI, responsable de la vie scolaire.

Lycée

Mme CHARPENTIER Directrice Adjointe
Mme AMOUDRUZ, responsable de la vie scolaire des 1^{ères} A,B,C et Terminales.
Mme ROVELLI, responsable de la vie scolaire des 2^{ndes} et 1^{ères} D,E.

Pour chaque niveau de classe une réunion d'information générale aura lieu à l'auditorium à **18h**.

6^{ème} : lundi 07 septembre

4^{ème} : lundi 14 septembre

2^{ndes} : jeudi 17 septembre

5^{ème} : jeudi 10 septembre

3^{ème} : mardi 15 septembre

1^{ère} : lundi 28 septembre

Terminales : jeudi 1^{er} octobre

Information 6^{ème} – 5^{ème} :

- ✓ Attention : des cours peuvent avoir lieu de 12h à 13h et de 16h à 17h pour les classes de 6^{ème} – 5^{ème}.

Information Lycée :

- ✓ Des cours peuvent avoir lieu de 12 à 13 heures.

Attention : Cours le mercredi après-midi de 13h à 17h (en priorité pour les 1^{ères} et les terminales).

(Il est bien évident qu'une heure entière entre 11h et 14h est réservée pour le déjeuner)

- ✓ Les élèves de Première et Terminale auront des compositions obligatoires le samedi matin (calendrier transmis à la rentrée).

La liste de fournitures sera donnée le jour de la rentrée (TD lycée + calculatrices Secondes, voir page 4)

Information pour tous :

Dans le cadre des voyages, pensez à mettre à jour les papiers d'identité de votre enfant ainsi que l'autorisation de sortie du territoire qui est obligatoire depuis le 15 janvier 2017.

- ✓ Bourses de collège :
Une circulaire sera distribuée à tous les élèves après la rentrée, à rendre impérativement même si vous ne demandez pas de bourse pour votre enfant.
- ✓ Assurance :
L'école prend l'initiative de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe une police d'assurance collective pour le risque scolaire et extrascolaire dans le but de prévenir les conséquences inhérentes aux accidents dont les élèves peuvent être victimes. Toutes les informations sont disponibles dans l'espace parents du site : www.saint.christophe-assurances.fr
- ✓ Les retenues :
Les retenues ont lieu le mercredi de 13 à 15h et, exceptionnellement, le samedi matin de 8 à 12h.
Rappel : aucun report de retenue ne sera accepté sauf autorisation exceptionnelle sollicitée par courrier auprès du chef d'établissement.
- ✓ Accueil des élèves :
Les responsables de la vie scolaire sont disponibles pour l'accueil des élèves dès 7h45.
- ✓ Ouverture du secrétariat :
Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 7h 45 à 12h 15 et de 13h 30 à 18h 00. Il est fermé le mercredi à partir de 12h ainsi que tout le samedi.

Communication : pour les élèves, le secrétariat prend un message **en cas d'urgence** et le transmet dans les meilleurs délais. Rappel du règlement : les élèves de l'école primaire et du collège ne sont pas autorisés à utiliser leur téléphone portable dans l'établissement.

Merci de signaler au secrétariat de l'établissement tout changement de vos coordonnées.

- ✓ Problèmes de santé (projet d'accueil individualisé ou autre) :
Vous devez signaler tout problème de santé au responsable de la vie scolaire, par lettre, avant la rentrée.
- ✓ Constitution des classes :
Nous sommes de plus en plus sollicités par des parents afin que leurs enfants puissent se trouver dans la même classe. **Il n'est pas possible de répondre favorablement à leur demande**, la constitution des classes répond avant tout à des critères pédagogiques.

FACTURATION : SCOLARITE, PRESTATIONS, DEMI-PENSION, COTISATION APEL.

La facturation est forfaitaire et annuelle.

TARIFS :

Tout mois commencé est dû. En cas de litige financier, le rendez-vous est à prendre auprès du chef d'établissement.

◇ **La SCOLARITÉ** consiste en une contribution des familles aux dépenses de fonctionnement et de construction.
Elle s'élève à :

- ◆ 690 € pour l'année pour toutes les classes de la 6ème à la Terminale
- ◆ 640 € à partir du deuxième enfant
- ◆ 480 € pour les CM1 et CM2

Les familles peuvent ajouter une contribution volontaire.

Les parents ayant des difficultés financières, voudront bien prendre rendez-vous, avant la rentrée, avec Mme ABBAL, Gestionnaire.

- ◆ Une cotisation de 5 € est facturée aux lycéens pour participer au fonctionnement de la Maison des Lycéens.

◇ **Les PRESTATIONS** (contrat groupe assurances obligatoires, cotisations diocésaines, piscine, étude, animation, etc)
Elles s'élèvent à :

- ◆ 295 € pour l'année ; cela ne comprend pas le matériel pédagogique spécifique qui est facturé en supplément

Celles-ci ne sont pas remboursables en cas de départ définitif de l'école.

◇ **La DEMI-PENSION :**

La facturation est forfaitaire et annuelle.

- ◆ 222,50 € pour l'année. (DP1 : un repas par semaine).
- ◆ 445 € pour l'année. (DP2 : deux repas par semaine).
- ◆ 667,50 € pour l'année. (DP3 : trois repas par semaine).
- ◆ 890 € pour l'année. (DP4 : quatre repas par semaine).
- ◆ 1112,50 € pour l'année. (DP5 : cinq repas par semaine) uniquement pour le lycée suite à la réforme.

Le jour et le nombre de repas sont fixés, dès la rentrée, sur la fiche d'identification.

UN ELEVE GARDE LA MEME CATEGORIE TOUT AU LONG DE L'ANNEE.

La demi-pension est un service rendu aux familles. En cas de non-paiement, ce service serait interrompu.

AVOIR : bien que les frais généraux engagés par l'école restent toujours les mêmes, nous pouvons consentir à une réduction sur demi-pension pour **une absence de plus de 8 repas consécutifs** (soit, par exemple, une absence de 2 semaines à la suite pour un DP4).

En revanche, en juin, certaines classes terminent de manière anticipée. Dans ce cas, il n'y a pas de remboursement possible.

Repas occasionnel : 7,40 €.

Prendre un TICKET DE REPAS (*valable uniquement pour le jour indiqué*), au secrétariat.

◇ **La COTISATION APEL :**

Elle s'élève à 23 € par famille dont 13.40€ sont versés à l'Apel National.

L'adhésion à l'APEL reste facultative. Cette cotisation sera automatiquement facturée sauf avis contraire de votre part. Nous le faire savoir par courrier adressé au secrétariat du Juvé avant le vendredi 04 septembre 2020.

MODALITES DE REGLEMENT :

I/ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, votre compte sera débité tous les 10 du mois, du 10 octobre 2019 au 10 juin 2020 inclus.

Le chèque versé, le jour de la rentrée, viendra en déduction de votre facture.

II/ AUTRES MODALITES DE REGLEMENT :

Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, vous réglerez alors en cinq fois.

Toute modification de règlement fera l'objet, avant le 09 septembre, d'une demande écrite auprès de Mme ABBAL qui est chargée de la facturation et de la demi-pension.

Le règlement s'effectuera SELON L'ÉCHÉANCIER MENTIONNÉ SUR LA FACTURE.

a) Règlement par CHEQUE : Paiement par chèque bancaire libellé à l'ordre de : "ESP ST-FRANÇOIS".

Rappeler impérativement au dos de votre chèque les références figurant en bas à droite de votre facture et le nom de famille de votre enfant.

b) Paiement par VIREMENT à la Banque Laydernier : FR76 1022 8028 8610 5498 0020 082 ; SWIFT BIC : LAYDFR2W

c) Règlement en ESPECES : (préférer, si possible, un autre type de règlement).

Un reçu vous sera remis.

d) AUTRES règlements : e-paiement via ecoledirecte

Nous n'acceptons pas de règlement par mandat lettre ou mandat de versement.

MANUELS SCOLAIRES :

Les livres sont gratuits pour les élèves du CM1 à la Terminale. Les élèves doivent donc en prendre soin et les couvrir : les dégradations sont à la charge des familles ainsi que la perte d'un ou plusieurs manuels. Une caution de 100 € pour le collège et de 250€ pour le lycée sera demandée en début d'année. Le chèque est libellé à l'ordre : "ESP St François" et sera rendu lors du ramassage des livres en fin d'année.

Les manuels scolaires du lycée seront distribués à la rentrée par l'APEL.

FOURNITURES SCOLAIRES DU COLLEGE (6^{ème} à 3^{ème}) : voir liste ci-jointe.

L'APEL propose aux parents d'utiliser les services SCOLEO pour l'achat des fournitures scolaires sur le site :
www.scoleo.fr

FOURNITURES SCOLAIRES DU LYCEE : (15 € disponibles sur le passrégion)

IMPORTANT :

Seconde : - Calculatrice à acheter : TI-83 PREMIUM CE, édition Python
- Français : TD Hatier Bescherelle (ISBN 978-2-401-05455-4)

Première : - Français : TD Hatier Bescherelle (ISBN 978-2-401-05455-4)
- Carnet d'enseignement scientifique HATIER (ISBN : 978-2-401-06323-5)

Terminale : - Carnet d'enseignement scientifique HATIER (ISBN : 978-2-401-06323-5)

- Spécialité LLCE : - dictionnaire unilingue angl/angl
- Brontë Charlotte « Jane Eyre » en anglais
- Kureiski Hanif « The Budda of Suburbia » en anglais



La liste de fournitures du Lycée sera fournie le jour de la rentrée.